

# Dès le 23 août, la sécurité au travail devient une réalité

**Michel Matter**

Dr méd., vice-président de la FMH, département Prestations et développement professionnel



A Genève, la famille Buckel est oculariste depuis plusieurs générations et est la dernière en Romandie à façonner des prothèses oculaires en verre. Quand il raconte son parcours professionnel, Matthias Buckel dit volontiers qu'à ses débuts, la moitié des patients avait eu un accident de travail. Maintenant, c'est très rare, la sécurité au travail s'est améliorée. C'est un signe des temps et c'est tant mieux.

En médecine, tout comme dans le monde professionnel, la sécurité au travail est une priorité absolue. Tout doit être mis en œuvre pour déterminer les risques potentiels et éliminer les dangers à venir. Cela nécessite une identification stricte, un cahier des charges ciblé des mesures à prendre et surtout une documentation à jour, respectant les réglementations fédérales en matière de sécurité au travail.

La FMH a élaboré en partenariat avec l'Association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé (Sécurité au travail en Suisse) une solution de branche pour les cabinets médicaux pouvant être adaptée à chaque cabinet ou centre médical. Ce travail considérable n'aurait pas pu voir le jour sans un panel d'experts interdisciplinaires représentant la diversité des spécialités médicales et chirurgicales que nous connaissons. Un grand merci à

**En médecine, tout comme dans le monde professionnel, la sécurité au travail est une priorité absolue.**

nos collègues ainsi qu'à Mme Sonia Barbosa, experte dans le département Prestations et développement professionnel de la FMH, pour leur investissement en temps et en réflexion. La qualité du résultat obtenu, sous forme de modules informatisés, et sa spécificité montrent que le but recherché, la réalité du terrain, a été atteint.

L'ensemble de ce processus, voulu par la loi, est parti de la demande de collègues qui se trouvaient démunis face à l'administration et aux contrôles cantonaux lors d'inspections inopinées de leurs cabinets médicaux, demande relayée par les sociétés cantonales de médecine dès 2019. Bien qu'il existe nombre de solutions de branche, aucune n'avait à ce jour été spécifiquement réalisée pour les pratiques médicales en dehors du milieu hospitalier. Les médecins sont des employeurs et des professionnels de la santé. Dans ce sens, la notion

**Tout doit être mis en œuvre pour déterminer les risques potentiels et éliminer les dangers à venir.**

cruciale de responsabilité tant légale que sanitaire est évidente. Cela aura certes un coût pour les cabinets et centres médicaux, mais respecter les prescriptions de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail est incontournable en termes juridiques et administratifs. La solution de branche proposée par la FMH et Sécurité au travail en Suisse, grâce à l'important effort financier de la FMH et au savoir-faire de Sécurité au travail en Suisse, est la plus abordable financièrement parmi toutes celles connues dans le domaine de la santé et de loin la plus adaptée à nos réalités quotidiennes.

La sécurité au travail dans nos pratiques est devenue une réalité impérieuse. La solution de branche de la FMH permet de garantir que les médecins-employeurs puissent assumer leurs responsabilités légales et améliorer la protection de la santé de leur personnel et de leurs patients dans les cabinets et centres médicaux. C'est là un pas essentiel.